

Compte rendu de l'audition de la SMR par la commission des lois de l'assemblée nationale le 3 septembre 2019 à 17h00.

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8066942_5d6e6298cf8c3.commission-speciale-bioethique--auditions-diverses-3-septembre-2019

Représentants de la SMR : Nathalie MASSIN, Géraldine PORCU-BUISSON (représentant également le GEFF) et François VIALARD.

L'audition a été précédée d'une réunion de travail avec les représentants de l'ACLF (Association de Cytogénéticiens de la Langue Française) afin d'avoir une attitude commune vis-à-vis du diagnostic pré-implantatoire des aneuploïdies. Il a été convenu, et en accord avec le document préparatoire que seules les indications médicales seraient retenues pour la réalisation du DPI-A.

L'audition des sociétés en lien avec la PMA, faisait suite à celle de la présidente de la fédération française des CPDPN (Alexandra BENACHI), et précédée l'audition des sociétés de Génétique Humaine. Le matin, différentes sociétés de l'AMP ont été auditionnées :

- la Fédération des Centres d'Études et de Conservation des Œufs et du Sperme (CECOS) : Nathalie RIVES, Florence EUSTACHE, Véronique DROUINAUD et Mme Valérie BENOIT,
- les praticiens de la Médecine de la Reproduction : Michaël GRYNBERG et Thomas FREOUR
- le, vice-présidente de la fédération Biologistes des Laboratoires d'Étude de la Fécondation et de la Conservation de l'œuf (BLEFCO) : Rachel LEVY

Enfin, le Groupe de Recherche d'études de la Cryopréservation de l'Ovaire et du Testicule : Catherine POROT, Jean-Hugues DALLE, Nathalie DHEDIN et Pascal PIVERT, a été reçu le lendemain.

Les associations présentes lors de l'audition étaient :

- le CNGOF : Israel NISAND
- la Société française de Gynécologie : Joelle BELAISCH-ALLARD et Jean Marie ANTOINE
- le syndicat national des Gynécologues et Obstétriciens Français : Bertrand de ROCHAMBEAU, Mickael AGOPIANTZ, Arnaud GRISEY
- la Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (FNCGM) : Pia de REILHAC, Sandrine BRUGERE, Marie de CRECY

Si l'ensemble des associations ont insisté sur le caractère positif de la nouvelle loi. Elles ont néanmoins interpellé la commission sur différents points : l'égalité entre les centres publics et privés, l'âge limite de la prise en charge, le transfert post-mortem, l'accessibilité au don avec la possibilité d'avoir recours à un dédommagement des donneuses, l'autoconservation, le DPI-A, la prévention sur la fertilité de la femme, sur le droit de rétractation. Suite à l'audition de l'ensemble des sociétés, les différents rapporteurs se sont exprimés et des questions ont été posées par les rapporteurs et certains membres de la commission.

Le 1^{er} rapporteur, Mr Jean Louis TOURAINE, n'a pas posé de « vraies » questions et a souligné la justesse de l'ensemble des questions posées par les associations.

Le 2^{ème} rapporteur, Mme Coralie DUBOST, a posé des questions d'ordre juridique et en particulier sur l'accès aux origines. Une réponse a été donnée de façon unanime par l'ensemble des membres présents et en particulier par Israel NISAND.

Le 3^{ème} rapporteur, Mr Philippe BERTA, a posé des questions uniquement sur le DPI-A : les indications, la recherche du nombre de chromosomes sexuels. La réponse a été donnée en insistant sur les indications médicales.

Puis différents échanges ont été faits sur : le don de sperme, la problématique de l'accessibilité aux dons et en particulier le don dirigé, la levée de l'anonymat et les conséquences sur le nombre de dons, la durée de conservations des gamètes, la clause de conscience, l'indemnisation des donneurs et le recours aux banques de gamètes étrangères.

Les réponses ont été collectives pour la plupart, avec des échanges productifs avec les membres de la commission.

L'audition s'est terminée vers 18h45.